

# ***LA GAZETTE SAINT-PAULOISE***

---

***Juillet 2014***





## Le MOT DU MAIRE

### *ET MAINTENANT AU TRAVAIL...*

Le 23 mars dernier, les urnes ont rendu leur verdict. Une majorité de St Paulois et de St Pauloise a souhaité que l'équipe que j'animais soit élue pour mettre en œuvre le projet que nous avons proposé. Ce résultat nous satisfait, bien évidemment, mais surtout il nous donne des responsabilités que nous sommes prêts à assumer. Notre équipe s'est immédiatement mise au travail, car les enjeux du mandat qui démarrent sont importants et les chantiers en cours doivent être poursuivis.

Et ce n'est pas le travail qui manque, c'est pourquoi je souhaite avant toute chose, émettre un vœu sincère. Le temps de la campagne électorale et parfois de ses excès est derrière nous. Les uns et les autres, nous sommes désormais les élus de tous pour six ans. Je sais que tous les conseillers élus sont au service des intérêts de la commune et de ses habitants. Les enjeux et le travail qui nous attendent sont trop importants pour qu'il en soit autrement.

La signature de notre campagne était : « Ensemble continuons St Paul », ce slogan doit désormais devenir une réalité pour le bien-être de tous les St Paulois et St Pauloise.

Notre programme a été esquissé dans notre profession de foi et nous nous attacherons, tout au long de cette mandature à le mettre en œuvre, en adéquation avec nos possibilités financières.

Bien cordialement.

*Claude POUGET*

## *Nouveau bulletin*

Nous avons choisi une nouvelle présentation pour les numéros de la gazette dans le but de limiter le gaspillage de papier. Par une mise en page plus resserrée, nous avons essayé d'augmenter la quantité d'informations et de diminuer celle du papier. Ainsi ce numéro ne comporte que 12 pages, au lieu de 20 en juillet 2013. (Une petite contrainte pour les rédacteurs d'articles : ne pas fournir de documents avec images incorporées, mais textes et images séparés, pour faciliter la mise en page).

D'autre part, pour répondre au souhait de certains d'entre vous, préoccupés à juste titre par les questions d'environnement, nous proposons à **ceux qui en feront la demande** (et à ceux-là seuls) de ne plus leur distribuer la version papier de la gazette saint-pauloise, une version web étant disponible sur le site [www.saintpaul46.fr](http://www.saintpaul46.fr).

Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail à [gazette@saintpaul46.fr](mailto:gazette@saintpaul46.fr) en précisant vos nom et adresse et en indiquant clairement que vous ne souhaitez plus recevoir la version papier de notre gazette (vous serez alors informés par mail de la parution de la gazette web).

*La commission Communication*

## **SOMMAIRE Juillet 2014**

Mot du Maire  
Infos diverses - Vie pratique - Carnet  
Le budget municipal 2014  
Projet Natura 2000  
Les rythmes scolaires  
Association de Parents d'Elèves / La vie à l'école  
La parole aux associations :  
Foyer Rural/ St Paul à la rue  
USSP Foot/ Club du Sourire  
Chasse/ Chœur d'artichaut  
Comités des fêtes de St-Paul et de St-Etienne  
Une page d'histoire : la tradition des arbres de mai

*En couverture* : Les élus le jour de la plantation du Mai

**INFORMATIONS DIVERSES**

◆ **Permis de construire :**

Au cours du 1° semestre, il a été déposé en mairie

5 demandes d'urbanisme :

- 2 demandes de déclaration préalable
- 3 demandes de certificats d'urbanisme

◆ **Horaires d'ouverture services :**

**Mairie :** Tel: 05 65 21 93 34

Du lundi au mercredi : 14h-17h

Vendredi : 14 h-17h

Samedi : 9h-11h

*Attention, depuis le 1er février 2014,*

*le secrétariat de mairie est*

*fermé au public le jeudi après-midi.*

**Permanence élus :** lundi de 17h à 18h.30

**Agence postale communale :** Tel : 05 65 21 98 00

du lundi au vendredi 9h15 – 12h30

**Garderie école :** 7h30 – 8h50 et 16h20 – 18h30

◆ **Horaires d'ouverture déchetterie CASTELNAU**

Lundi- mardi: 14h-18h. Samedi : 14h-17h.

Mercredi- vendredi: 9h-12h (fermée le jeudi)

◆ **Horaires d'ouverture déchetterie LALBENQUE**

Mardi-samedi : 9h-12h (fermée le lundi)

Mercredi- jeudi- vendredi: 14h-18h

◆ **Horaires d'ouverture déchetterie CAHORS**

8 h-12h et 13h30-18h30 : lundi, mercredi,

jeudi, vendredi et samedi (jusqu'à 18 h)

13 h30-18 h30 : mardi

**LES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**Nous souhaitons la bienvenue à :**

\* Madame ALMY Marguerite « au Théron »,  
chez Mme et M. Gibert Claude et M. Gibert Jean

\* Madame LOPEZ M-Louise « Le Gleyage »,  
chez Mme et M. Driysdale

\* Madame PENN Elodie et M. VERHAEGHE Quentin  
« Les Justices »

\* Mme CONSTANT Magali et M. GLEMAREC Erwan  
à « Pisseby »

\* M. CLEMENT G. et Mme SAUTEREAU C. «au Faillal»

**ETAT CIVIL 1° SEMESTRE 2014**

● **Carnet rose et bleu**

- Nelh, Sabine, Barbara, Véronique VERHAEGHE est née à Agen le 16 février 2014, chez Elodie PENN et Quentin VERHAEGHE, domiciliés « Les Justices ».

- Inès, Noëlie CATALA est née le 21 février 2014 à Cahors chez Sonia et Jérémy CATALA, domiciliés « Bois de Vis »

-Letty, Mya CAZALET est née le 15 mars 2014 à Toulouse chez Virginie CZEBOTAR et Guillaume CAZALET, domiciliés à « Vis »

- Tom, Grégory Martin SICARD est né le 26 mars 14 à Cahors, chez Gaëlle DELALANE et Thomas SICARD, domiciliés « Les Justices »

- Charlotte, Lydie CASSAN TRANNOIS est née le 2 avril 2014 à Cahors, chez Aurélie TRANNOIS et Guillaume CASSAN, domiciliés « Place de L'Eglise »

- Louka NOYER est né le 14 mai 2014 à Cahors, chez Stéphanie THOMAS et Mathieu NOYER, domiciliés « Le Faillal.

*Nos félicitations aux parents et tous nos vœux aux Bébés.*

● **Carnet noir :**

- Geneviève GALLY est décédée à Montauban, à l'âge de 72 ans, le 27 février 2014  
Elle était domiciliée « Le Bourg »

- Hervé VANDENBROUCK est décédé en son domicile « Les Justices » à l'âge de 60 ans le 13 mars 2014

- Claude CARRIE est décédé le 22 mars 2014 à Cahors à l'âge de 77 ans. Il était domicilié à « Fauroux »

*Nos condoléances aux familles.*

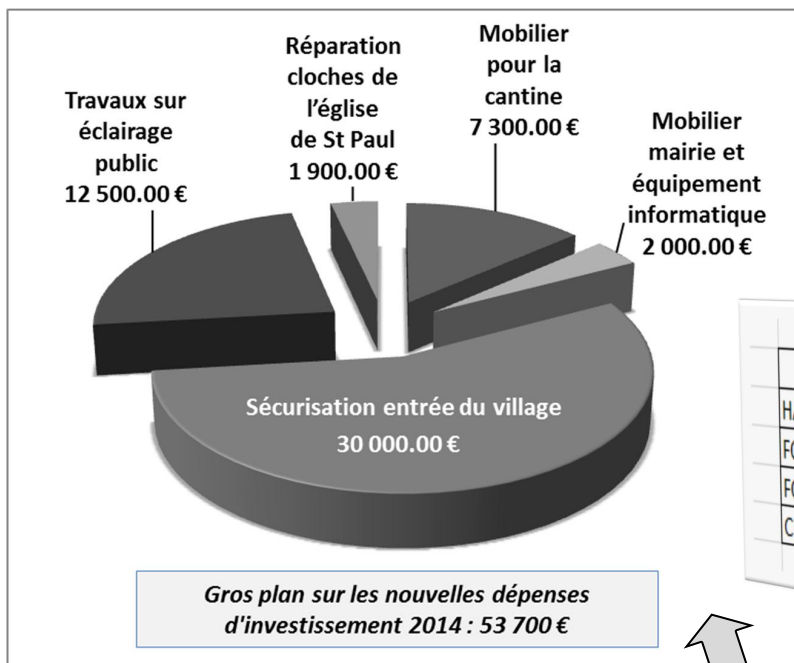
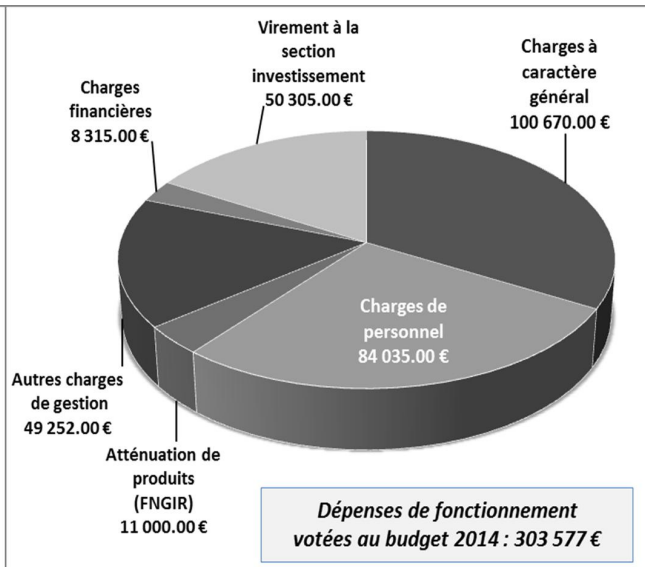
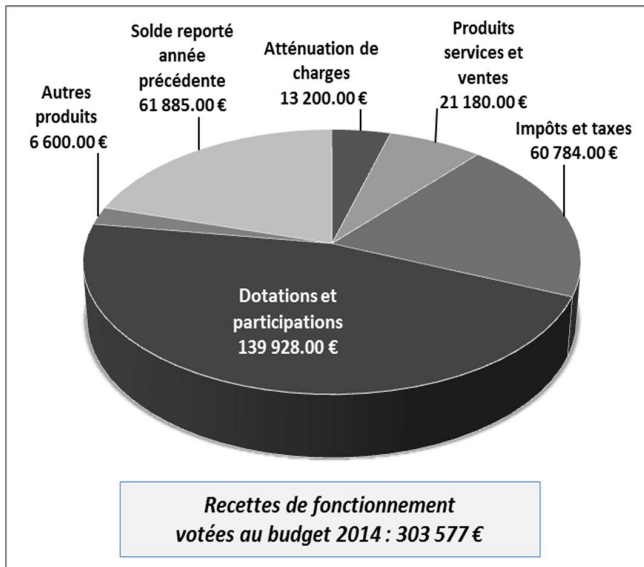


**PISCINE  
INTER  
COMMUNALE**

**05.65.22.31.02**

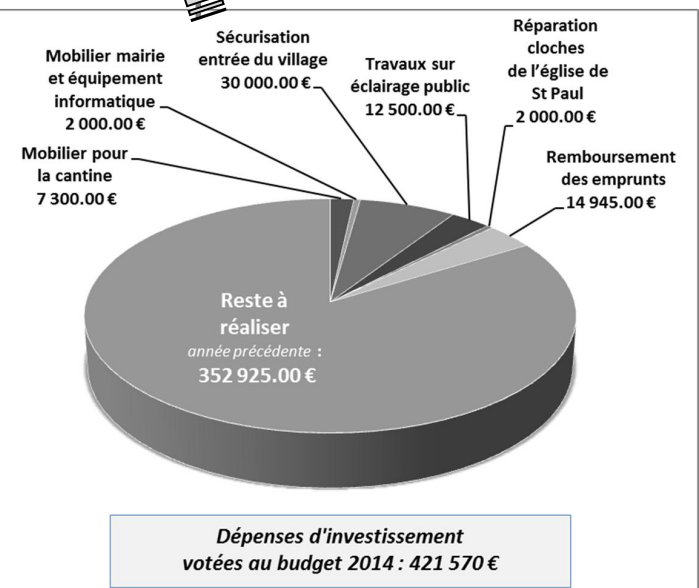
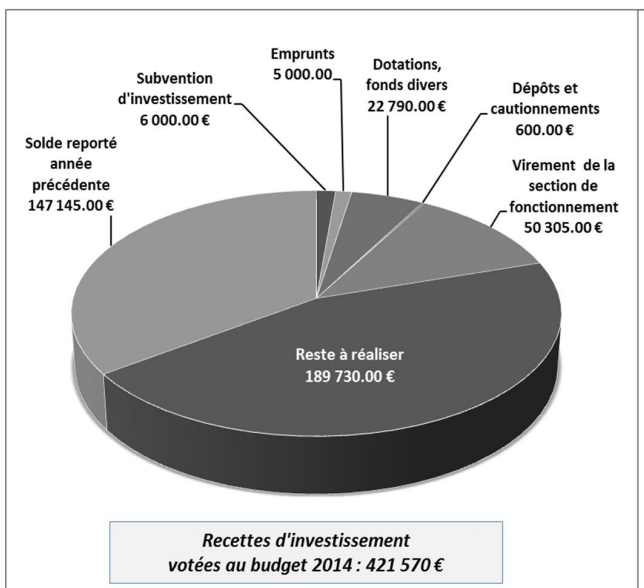
**Castelnau-Montratier**

	TARIFS		HORAIRES		
	½ journée	1 journée	Ouverture du	11 juin	au 7 septembre
<b>ADULTES</b> (à partir de 16 ans)	3 €	4 €	JUIN du 11 juin au 04 juillet	Mercredi	13h / 18h30
Abonnement (10 entrées)	25€			Samedi & Dimanche	10h / 14h 15h30 / 19h30
<b>ENFANTS</b> (Gratuit avant 5 ans)	2 €	3 €	JUILLET – AOÛT du 05 juillet au 31 août	tous les jours	10h / 14h 15h30 / 19h30
Abonnements (10 entrées)	15 €				
<b>TARIF REDUIT</b> (justificatif obligatoire) Familles nombreuses Étudiants Bénéficiaires RSA ou ASS	1.30 €		SEPTEMBRE du 01 septembre au 07 septembre	tous les jours	13h / 18h30



## BUDGET 2014

TAXES	Taux 2013	Taux 2014
HABITATION	5.55	5.55
FONCIER BÂTI	2.72	2.72
FONCIER NON BÂTI	54.58	54.58
CFE	8.97	8.97



**Projet sur le site Natura 2000**

Une réunion a eu lieu le 13 mai à Lalbenque, étaient présents concernant Saint Paul : Cl. Pouget, M. Faisant, M-Cl. Ringoot et B. Labattut.

Un projet en partenariat avec le CG 46 consistant à une prévention des pelouses et landes avec remise en pâturage avec l'aide des éleveurs a été présenté.

Différents animateurs dont Isabelle Lapèze, coordinatrice avec le Conseil Général, des éleveurs et leurs conseillers, ainsi qu' une représentante de Natura 2000 pour les diverses directives : oiseaux habitats, zones spéciales de conservation des milieux naturels et des espèces, ont décrit ce projet.

Ces actions seront menées par le volontariat des éleveurs et propriétaires pour la préservation des pelouses sèches semi-naturelles, menacées par l'abandon du pâturage et les mises en culture, ainsi que les landes à genévrier et les prairies naturelles de fauche.

Une proposition d'outils, avec des mesures contractuelles sur 5 ans renouvelables, pour les éleveurs et les propriétaires non agriculteurs et des contrats de subventions pour les agriculteurs avec regroupement en association.

Ce programme de reconquête a débuté en 2007 avec une prise de conscience, causée par la diminution du nombre d'éleveurs, le morcellement des propriétés foncières, ce qui induit la fermeture du milieu, rend les surfaces plus vulnérables aux incendies et cause la perte de la biodiversité.

Le but est de réhabiliter 4000 ha en 5 ans en valorisant la ressource pastorale et de maîtriser l'embroussaillage. Lot de 50 ha minimum avec la volonté des acteurs locaux, élus, propriétaires, éleveurs, chasseurs.

Entre 2008 et 2013 , 212 communes ont été approchées. L'accompagnement des acteurs se fait par un groupe de travail et la création d'une Association Foncière Pastorale par les propriétaires, basée sur le volontariat, d'une durée minimale de 10 ans.

Sur le secteur 8 communes sont concernées :

Belfort-Lalbenque : 400ha, Cieurac 34, Lhospitalet 44, Pern 88, St Paul 125, Fontanes 77, Le Montat 32.

Partenaires techniques : SDIS, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Chambre d'agriculture et les chasseurs. L'accompagnement technique est financé à 100% par le Conseil Général.

Un accompagnement financier du CG , CR Midi Pyrénées et l'Europe (soit 80%) est mis en place, le reste à la charges des éleveurs qui s'engagent à entretenir les espaces aménagés avec leurs animaux. Les surfaces engagées sont exonérées de la taxe foncière.

**Pour tout renseignement : Conseil Général du Lot**  
Service environnement - Avenue de l'Europe Regourd  
46005 Cahors cedex 9 - Tél 05 65 53 40 00  
Mail : conseil-general-lot@cg46.fr (ou Mairie de St Paul)

**Les « rythmes scolaires » au R.P.I.**

Les municipalités ont décidé que cette réforme sera mise en application à la rentrée 2014 pour le R.P.I. Saint-Paul, Flaugnac.

La durée des apprentissages scolaires sera de 24h. par semaine comme actuellement, réparties en 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Les municipalités organiseront des activités péri-scolaires prolongeant le service public d'éducation et en complément avec lui. Au total 3h. par semaine (en principe : 45 min. par jour, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h.45 à 16h.30). Ces activités ne seront pas obligatoires pour les enfants.

Ramassage scolaire et garderies du matin et du soir fonctionneront comme actuellement (7h30 => 9h et 16h30 => 18h30) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Le Mercredi, ramassage et garderie du matin comme les autres jours. A midi, il n'y aura pas de service cantine, le ramassage scolaire fonctionnera pour ramener les élèves chez eux après la classe (garderie assurée jusqu'à 12h.30).**

**Cependant, pour les enfants inscrits à l'ALSH de Castelnau, un service de transport devrait être organisé. Les enfants pourront prendre leur repas à l'arrivée à Castelnau.**

A St Paul, ce seront deux employées communales diplômées qui assureront ce service supplémentaire. Le coût pour la municipalité est estimé à 10 000€ par an. La première année, une aide de 50 € par enfant sera allouée par les services de l'Etat.

**A.P.E. : Saint-Paul / Flaugnac**  
**Compte rendu de la réunion du 15/05/2014**

Pour cette deuxième réunion, 14 familles étaient représentées, et 3 excusées.

Les points suivants ont été abordés :

♦ **Un point sur le bilan financier :**

	Débit €	Crédit €	Solde €
Belote	1006,44	2480,85	1474,41
Versement école	1323,29		-1323,29
Torchons	659,12	1107	447,88
<b>Total général</b>	<b>2988,85</b>	<b>3587,85</b>	<b>599,00</b>

Au vu des bénéfices réalisés avec les belotes, le projet est renouvelé pour l'année prochaine (2 belotes prévues à Flaugnac, 2 à Saint Paul).

♦ **Le repas de la fête des écoles a eu lieu le 27 juin à Saint Paul**

♦ **La Kermesse : a eu lieu dimanche 18 mai 2014 à la Salle des Fêtes de Flaugnac**

*La dernière réunion de l'APE pour cette année scolaire s'est tenue le mardi 3 juin.*

## A l'école de St Paul : chantier, sport, sorties ...

Sandrine et Stéphan, nos instituteurs, ont parcouru pour nous les activités de cette fin d'année scolaire.

Année d'exception avec la construction de la nouvelle école que les enfants ont la chance de suivre au jour le jour.

Depuis le début des travaux le 5 décembre, ils ont suivi les 4 étapes, depuis la disparition de l'herbe verte dans le pré, puis les terrassements, le creusement des fondations, l'arrivée des murs et leur assemblage.

Pour les maîtres l'occasion était trop belle, cette construction a été un des thèmes porteurs de l'année. Le 28 février l'architecte Boris Burzio

est venu présenter le projet, la conduite du chantier, les matériaux employés et les différents corps de métier, tout ça à l'aide du TBI (tableau blanc interactif). Pour les élèves les plus jeunes, CP et CE1, le dessin des différentes étapes a été un moyen s'appropriant le chantier, ces dessins seront exposés à l'occasion de la fête des écoles.

Les plus grands quant à eux se sont lancés dans la construction d'une maquette à l'échelle 1/37ème.

Cours de mathématiques appliquées avec un va et vient entre la réalité et le plan, cette maquette bien plus avancée que le chantier sera également exposée le 27 juin.

On a fait du sport, des rencontres ont eu lieu dans le cadre de l'USEP, les plus grands le 19 février avec des jeux d'opposition (lutte, escrime et karaté), les plus jeunes sont allés à Rodez le 9 avril et ont pratiqué de multi activités. Dès le 13 juin, ouverture de la piscine de Castelnaud, conditionnée par la météo.

Le carnaval, s'est déroulé sous un beau soleil le 21 mars à Flaugnac.

Dans le cadre du RPI, les CP et CE1 sont allés à Flaugnac : pendant que les CP qui savent lire lisaient des textes aux élèves de la grande section de maternelle, les CE1 organisaient des ateliers pédagogiques avec les plus petits.

L'école a aussi participé au prix littéraire des « Incorruptibles ». Le but : faire lire aux enfants selon leur niveau six livres pendant l'année, puis,

pour décerner le prix, des élections sont organisées « pour de vrai » avec urne, isolement, bulletin et émargement ; ces résultats partiels ont été envoyés à Paris, on attend le résultat définitif. Une belle occasion d'éducation civique.



Les élèves de CP et CE1 devant le chantier de leur nouvelle école

Dany Prié, habitante de Flaugnac et ancienne institutrice, est venue raconter son voyage au Viet Nam, où elle a pu visiter des écoles et elle a répondu à de nombreuses questions bien précises.

Le 6 juin des ateliers d'arts plastiques ont eu lieu au musée Henri Martin à Cahors, avec Karine Veyres : visite du musée, et de l'exposition « Touareg » en prime.

L'ouverture de la piscine de Castelnaud, le 13 juin a été conditionnée par la météo.

Grande journée le 26 juin à Toulouse, avec la visite du chantier Airbus A380 et du musée des Ailes anciennes.

Enfin en prévision de la rentrée prochaine, glissement de chaque section vers l'échelon supérieur : les CM2 ont visité le Collège de Castelnaud, la grande section de maternelle de Flaugnac est venue à St Paul.

La fête de l'école aura lieu le 27 juin, le spectacle est en préparation, il aura lieu à St Paul cette année. Le repas organisé par l'APE installera ses tables au stade.

Une belle année s'achève donc, et les enfants sont surtout impatients de s'installer dans leur nouvelle école.

Les élèves de CE2-CM autour de la maquette qu'ils ont réalisée



### Ecole en paille : le grand chantier

L'école est en bonne voie de réalisation avec les travaux qui ont commencé en début année.

La réalisation de ce projet a pris naissance par une prise de conscience de la municipalité précédente avec Jacques Périé, l'augmentation des habitants du village et la projection vers l'avenir nécessitaient l'agrandissement des classes qui occuperont le bâtiment neuf, l'ancien sera équipé pour la cantine et une salle pour les activités péri-scolaires.

Avec l'aide de l'architecte Boris Burzio et de tous les acteurs du métier, la construction en paille fut décidée, ce qui permit au projet d'être lauréat de la construction d'une école exemplaire fin 2011. Le coût total de 347 000 € est financé à 50% par les subventions, la différence est à la charge de la commune qui s'est engagée pour 15 ans.

Le bâtiment est construit en bois, paille et liège. Le parti pris environnemental, la proximité du village et de l'ancienne école, ont conduit à ce bâtiment, avec ossature légère, facile à construire, à chauffer, sain à habiter, et à rentabiliser. La paille sortie des champs a été traitée par l'entreprise Natali venue du Loir et Cher, spécialisée dans ce genre de bâtiment. Les panneaux entièrement opérationnels, bottes de pailles insérées dans des cadres de bois, plus placage intérieur et gaines pour le passage des câbles électriques, le tout arrivé sur deux semi-remorques, ont été rapidement dressés avec les conseils du fournisseur, par l'entreprise Gardes de Castelnau-Montratier (dont c'était la première expérience). Quinze tonnes de paille ont été nécessaires, au prix de 28 € la tonne.

La rapidité de la construction est époustouflante, si au départ les entreprises Cazes et Lafage ont eu quelques difficultés pour les fondations, conditionnées par la pluie, en deux semaines le bâtiment a été mis « hors d'air ». A l'occasion du pot de bienvenue qui a pu être servi bien à l'abri de la pluie et du froid lors de la visite de chantier du 25 avril dernier, Boris

Burzio, faisant allusion au conte des « Trois petits cochons », souriait : « Le loup est entré dans la maison en brique et il est mort de froid ».

Le chantier est en bonne voie, souhaitons que les travaux pour l'aménagement intérieur se poursuivent dans la foulée, l'école doit être prête pour la rentrée 2014, les enfants et les maîtres sont impatients de s'y installer.



### Activités du FOYER RURAL

#### *Le Foyer rural*

L'existence des locaux municipaux, gérés par l'association « Foyer Rural » permet une animation importante de notre commune. Les associations y proposent leurs activités et chacun peut utiliser ces salles mises à sa disposition pour y accueillir famille et amis lors d'une fête ou occasion personnelle.

Durant ce semestre, les locaux ont été très occupés. Pensez à nous communiquer vos dates assez rapidement.

Comme l'année dernière, l'association « Foyer rural » organisera une randonnée nocturne, le 31 juillet : Départ 20 heures 30. Le parcours n'est pas encore défini, mais vous pouvez vous renseigner et réserver, à partir du 10 juillet 2013, au 05 65 21 87 29 ou 05 65 21 93 26.

L'assemblée générale de l'association Foyer Rural aura lieu le vendredi 19 septembre 2013 à 20 h 30.

#### *CinéLot*

Les séances de chaque deuxième lundi du mois se sont déroulées avec le matériel numérique, procurant une projection de très haute qualité visuelle et sonore. Il y aura peut-être un film en plein air en août, nous attendons de connaître les disponibilités de Cinélot.



## Journée Foyers ruraux

Le dimanche 2 février, l'association Foyer Rural de St Paul organisait, en collaboration avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, une journée libre et gratuite de réflexions sur le thème « Qu'est-ce qu'une association Foyer Rural ». Cette journée était animée par la compagnie Arc en Ciel Théâtre.

La matinée a démarré autour d'une conférence populaire, en fait, c'est une conférence sans conférencier ! Précédés de différents jeux collectifs, c'est dans le rire et une ambiance « café du coin », accompagnée de boissons et de petits gâteaux, que nous nous sommes retrouvés autour d'une petite table par quatre ou cinq. Chaque participant était amené à échanger son savoir à propos d'une question proposée à partir de la thématique générale de la journée. Une trentaine de personnes ont débattu ainsi sur cinq thèmes :

*Est-ce qu'une association Foyer Rural est une association d'initiatives et d'échanges inter - générationnels ?*

*Comment faire la différence entre une activité relevant d'un Foyer rural et des activités privées ?*

*A quoi sert une association Foyer Rural quand il y a déjà des associations sur une commune ?*

*Que faire aujourd'hui pour recréer du lien entre les différents Foyers ruraux du département ?*

*Quelle méthode adopter pour favoriser l'accueil au sein des Foyers ruraux ?*

Après un repas pris en commun, plus de quarante personnes ont participé, l'après midi, à l'atelier « Théâtre Forum, où 5 scènes ont été préparées par les participants, illustrant les questions suivantes :

*Comment faire pour faire venir de nouveaux adhérents ?*

*Comment faire pour augmenter l'autonomie financière d'un Foyer Rural ?*

*Comment faire pour convaincre les utilisateurs extérieurs au village de payer la cotisation du Foyer rural ?*

*Comment faire pour donner envie aux nouveaux arrivants de participer à la vie du Foyer rural ?*

*Comment faire pour créer une nouvelle activité au Foyer rural, lorsqu'on est nouvel(le) arrivant(e) ?*

C'est sur une évaluation extrêmement positive que la journée s'est terminée. A la fois conviviale et productive, les participants ont eu la sensation de faire « œuvre commune ». Les débats de la journée ont fait naître bien d'autres questionnements qu'il nous appartient de reprendre à l'occasion de nouvelles rencontres, qui permettront de faire évoluer le Foyer Rural, ses activités et son organisation.



## Le Collectif « à la rue »

Juin 2015 approche, (si, si le temps passe vite) avec la 4ème édition du festival de théâtre de rue « St Paul à la RUE ».

Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce festival, dont le succès grandit, il est organisé tous les 2 ans par le collectif « à la RUE » du foyer rural, dans le village de St Paul de Loubressac. Cette manifestation est née des principes de l'éducation populaire. De ce fait, elle est gratuite pour tous. L'organisation met un point d'orgue sur la qualité des spectacles professionnels, la qualité d'accueil du public et des artistes à travers la joie, la bonne humeur et la bonne bouffe !



Entre deux festivals, le collectif organise des événements pour récolter des fonds au profit du festival.

- Le 6 décembre 2013 : Concert TELL MAMA

- Le 8 décembre 2013 : Jouer et Rire à la RUE, jeux en bois et anciens où enfants et adultes peuvent partager toute la journée, des moments complices

- Le 8 mai 2014 : Chocolat à la RUE, chasse aux œufs pour les petits et chasse au trésor pour les grands où l'on rencontre les habitants qui nous racontent l'histoire du village. Démonstration train électrique, activités manuelles

- Le 7 juin 2014 : Faites le vide à la RUE, vide grenier semi nocturne et apéro concert : Myasara et Sam Laurent.

On trouve ça chouette de créer des événements pour arriver au festival « St Paul à la RUE ».

Le collectif à la Rue réunit des bénévoles, il est ouvert à tous, si vous souhaitez nous rejoindre y'a pas de soucis !

Nous contacter : [saintpaulalarue@live.fr](mailto:saintpaulalarue@live.fr)

Web site : [saintpaulalarue.fr](http://saintpaulalarue.fr)

## Le FOOT à SAINT PAUL



La saison 2013/2014 s'achève et le club a tenu son assemblée générale le 22 juin 2014 au stade, le bilan sportif de la saison est satisfaisant en championnat, nous finissons à la 4ème place (sur 10 équipes) de la poule A de la première division que nous avons juste découverte cette année, et meilleure défense sur l'ensemble des équipes de tout le district avec seulement 14 buts encaissés, malheureusement cette année, notre parcours en coupe a été trop bref et nous a cruellement manqué pour notre fin de saison.

L'équipe de vétérans est reconduite - en souhaitant que la météo soit plus clémente que l'an dernier - ainsi que l'entente des jeunes, je vous rappelle que nous sommes une petite commune et que nous sommes toujours à la recherche de futurs licenciés (qu'ils soient jeunes, seniors ou vétérans), merci de prendre contact avec Mr QUEBRE Mathieu. (Tél. : 06 59 97 04 62 / 05 65 22 47 05).

L'ensemble des informations, photos, calendriers et résultats ainsi qu'un historique de l'USSP depuis 1965, peuvent être consultés sur le site de Saint Paul : [www.saintpaul46.fr](http://www.saintpaul46.fr).

Nous continuerons à organiser les soirées comme les années précédentes et nous vous communiquerons les dates ultérieurement, avec comme d'habitude en novembre une soirée autour du vin nouveau, le réveillon de la Saint Sylvestre, et peut être d'autres événements à venir (suspense!!).

Nous remercions aussi chaleureusement l'ensemble des habitants de la commune pour leur accueil lors de notre distribution traditionnelle des calendriers, promis on revient vous voir cette année aussi, votre générosité est une de nos principales sources financières et nous permet de fonctionner en tant qu'association, ainsi qu'aux nombreuses entreprises et sponsors qui nous suivent depuis longtemps, un grand MERCI.

Nous allons bientôt souffler quelques bougies : en juin 2015, le club de foot de Saint Paul de Loubressac

va fêter ses 50 ans d'activité sans interruption, signe que cette commune est tout de même vivante et pleine de ressource, à cette occasion nous demandons à tout les anciens joueurs qui le veulent bien de rechausser les crampons ( ou chaussons!!) et de participer à un petit match de jubilé, qui sera bien évidemment suivi d'un apéritif et d'un repas.

Nous vous donnons donc rendez vous pour la saison suivante, en espérant que notre public reste fidèle et toujours aussi motivé, bonne période estivale à tous,

ALLEZ SAINT PAUL !

## CLUB du SOURIRE Saint-Paulois

*Les activités proposées par le Club du Sourire n'ont jamais été aussi nombreuses. Bien sûr les activités traditionnelles connaissent toujours le même succès : galette, loto, soirée carcasses, banquet à La Grange ... et nous remercions vivement tous les participants. Le club regroupe à ce jour 94 adhérents ; rappelons qu'il n'y a pas d'âge pour adhérer aux Aînés Ruraux (aujourd'hui Générations Mouvement) et bénéficier ainsi des animations diverses qui sont proposées.*

### Concours départementaux ou régionaux

Nos adhérents ont ainsi pu participer à des concours départementaux ou régionaux :

- concours de belote, avec une sélection à Castelnau et la finale départementale à Gramat, où se sont retrouvées 3 équipes saint-pauloises,
- concours de dictée : St Paul est représenté aux qualifications de secteur, à la finale départementale à Cahors et même à la finale régionale qui aura lieu cette année dans le Lot.

Grâce à l'adhésion à la Fédération Nationale des Aînés Ruraux, ceux qui le souhaitent peuvent aussi participer à des concours nationaux comme l'écriture de nouvelles ou de poésie, ou le concours photo : thème pour 2015 « Arbres remarquables ».

### Sécurité routière

Chaque année le club met en place une action de prévention destinée aux seniors ; après l'atelier sur l'Équilibre et la prévention des chutes, en 2013, c'est une action de Sécurité Routière, « **Il n'y a pas d'âge pour bien conduire** », qui a été organisée en avril pour une quarantaine de participants, avec le concours de Groupama et de la préfecture du Lot. Une journée très conviviale, avec 6 ateliers particulièrement instructifs et un déjeuner en commun à La grange du Levat. Les participants ont pu ainsi réviser le code de la route et surtout ses nouveautés, apprendre à bien remplir un constat amiable afin d'éviter les déconvenues, prendre conscience grâce à des lunettes déformantes des risques de la conduite en

état d'alcoolémie prononcée, ou apprendre à apprécier grâce à un simulateur de conduite les situations pouvant aboutir à des accidents ; ils ont pu aussi faire tester leur vision par un opticien afin d'être capables de percevoir et d'anticiper les situations à risque.

### Atelier informatique

Mis en place depuis trois ans, l'atelier informatique permet de s'initier ou de se perfectionner à la pratique de l'ordinateur et de mieux maîtriser un outil qui ne sert pas seulement à naviguer sur internet ou à échanger des mails. Les participants, très assidus, ont pu ainsi découvrir entre autres comment mettre en page des documents avec texte et images, réaliser un petit diaporama, trier des données dans un tableur et les mettre en tableaux ou en diagrammes (les fameux camemberts) ... et même s'initier à la programmation de macros pour personnaliser leur logiciel ! Avis aux amateurs : l'atelier reprendra en septembre.

### Voyages et sorties

Pour la deuxième année consécutive, nous nous sommes associés aux clubs voisins pour proposer un voyage de 5 jours. Si celui de 2013 au carnaval de Nice-Menton avait été quelque peu perturbé par la pluie, celui de 2014 a permis à une dizaine de Saint-Paulois de découvrir la Cantabrie sous le soleil, une magnifique région mal connue du Nord de l'Espagne, où mer et montagne offrent de riches paysages variés et verdoyants. Une escapade en tous points réussie.

L'excursion d'un jour en juin à Saint-Emilion a connu un succès inattendu : plus de 50 participants, pour découvrir que cette région n'est pas seulement un vignoble célèbre dans le monde entier, mais

aussi un village très touristique, classé au patrimoine de l'UNESCO, avec ses monuments et notamment son église monolithe. Côté gastronomie, outre les macarons offerts par l'Office du tourisme, nous avons déjeuné dans le tout nouveau restaurant du château La Dominique, « La Terrasse rouge », au-dessus du chai dessiné par Jean Nouvel, et qui offre une vue imprenable sur les vignobles aux noms réputés comme Cheval Blanc ou Figeac.

Nous envisageons aussi une sortie dans la soirée du 14 juillet pour admirer l'embrasement de la cité de Carcassonne. Départ en bus au tout début de l'après-midi, installation sur l'aire de l'autoroute (belvédère de Carcassonne) et pique-nique libre avant le spectacle prévu vers 22h.30, puis retour dans la nuit.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous rapidement (Tél. 05.65.21.98.64). Merci !



### SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT DE SAINT PAUL DE LOUBRESSAC

\*\*\* **La chasse à la cartouche** \*\*\* a officiellement démarré depuis l'ouverture de la saison 2013 / 2014.

Soutenue par l'ADEME et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, cette filière de recyclage des cartouches issues de la chasse a été initiée cette année dans les 8 départements de la région.

Désormais, c'est à chaque chasseur de conserver ses cartouches usagées, de fusil comme de carabine, afin de les déposer en fin de saison dans le sac mis à la disposition de la société de chasse (cabane des chasseurs). Afin de collecter un maximum de cartouches, le relais des responsables associatifs est primordial, n'hésitons pas à rappeler l'intérêt de ce geste de tri de nos chasseurs.

Je compte sur vous, sur votre volonté d'agir pour la préservation de l'environnement et sur votre volonté de montrer une fois de plus que les chasseurs savent se mobiliser pour les bonnes causes !



### **Avant d'attaquer la nouvelle saison de chasse, un petit bilan 2013/2014 s'impose.**

Soixante-quinze faisans de tir sont venus agrémenter nos journées de chasse en trois jours de lâcher. Le plan de chasse chevreuil a été honoré, à savoir 42 sur 42 bêtes prélevées.

Les battues aux sangliers nous ont permis de prélever 08 bêtes. Cette année encore, nous ferons le maximum afin d'en prélever le plus possible et que nos amis propriétaires terriens et récoltants soient satisfaits de nos efforts.

Pour pouvoir chasser sur **l'ensemble du territoire** et participer aux différentes battues (chevreuils, sangliers, renards) la carte d'adhérent est **obligatoire**.

Toute personne qui participe à une battue doit porter de manière visible de tout côté les dispositifs fluorescents suivants : gilet et casquette. Les couleurs autorisées sont **l'orange, le rouge, le jaune**.

Quatre à cinq soirées belote seront organisées au cours de la saison. Les dates vous seront communiquées en temps utiles. Amis chasseurs, n'oubliez pas les consignes de sécurité pour tout maniement d'armes, que vous soyez seul ou en groupe. Respectez les cultures, les clôtures, les distances autour des habitations, restez courtois avec les propriétaires terriens qui vous donnent leur droit de chasse.

\*\*\* **Voyez et lisez l'imprimé concernant la nouvelle législation sur les armes, page suivante >>>** \*\*\*

Bonne saison de chasse à tous.  
Le Président, B.LONGUET

## Nouvelle réglementation sur les armes

Une nouvelle réglementation sur les armes est en vigueur depuis le 06 septembre 2013. Globalement, peu de changements sont intervenus. Toutefois, nous attirons votre attention sur quelques points :

Les armes de chasse sont classées en catégorie C ou D 1°.

Caractéristiques des armes Nouveau régime	Nouveau régime d'acquisition	Nouvelles catégories
Armes longues d'épaule à canon lisse ou à canon rayé à répétition manuelle ou semi-automatiques. Armes à un coup par canon dont un au moins est rayé. Armes classées par arrêté.*	Déclaration	C
Armes à rayure dispersante ou boysautage.	Déclaration	C
Armes longues rayées à percussion annulaire à rechargement manuel.	Déclaration	C
Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé.	Enregistrement si acquisition après le 1er décembre 2011	D-1*
Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé.	Libre si acquisition avant le 1er décembre 2011	D-1*
Armes blanches. Armes neutralisées. Armes de collection antérieures à 1900 (sauf exceptions). Carabines à air comprimé d'une puissance maximale de 20 joules.	Libre	D-2*

A noter : les chasseurs disposent d'un délai de 6 mois à compter du 6 septembre 2013 pour effectuer ou vérifier qu'ils ont effectué les démarches de déclaration ou d'enregistrement des armes (si nécessaire dans ce dernier cas). **A réaliser à la Préfecture, qui délivre un récépissé. Pour les armes boyautées (certains fusils bécassiers) ce délai est de 5 ans.**

**Le vol ou la perte d'une arme de chasse** quelle que soit sa catégorie de classement (C ou D1°) doit être signalé dans les plus brefs délais à la gendarmerie ou au commissariat de police du lieu de résidence.  
**Le changement de domicile** à destination d'un autre département doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture du nouveau lieu de résidence.  
**En cas de succession par un destinataire qui n'est ni chasseur ni détenteur d'une licence de tir positif** et si cette personne souhaite conserver l'arme, elle devra en faire la déclaration en préfecture et joindre un certificat médical délivré par son médecin traitant et datant de moins d'un mois.

### Autorisations viagères modèle 13

Le Ministre de l'Intérieur confirme la reconnaissance des autorisations viagères (modèle 13) délivrées suite au changement de catégorie de certaines armes.  
Ces autorisations permettent, dans les limites fixées par le Code de l'Environnement, d'utiliser ces armes à la chasse.

Cas du fusil à pompe à canon lisse ou de la 22 LR semi automatique, et de certaines carabines semi-automatiques (Exemple : Remington modèle 7400 calibre 280 REM) qui disposent d'un chargeur amovible.  
**A domicile, ces armes doivent être stockées dans des coffres-forts ou des armoires fortes.**  
(Rapp.e.l. l'usage de la carabine 22LR est interdit - chasse et destruction à tir - sur tout le département du LOT)

## Conditions de stockage et de transport des armes

### Conservation au domicile

Au domicile, les armes doivent être déchargées et conservées afin d'éviter l'usage de ces armes par des tiers. Les chasseurs doivent les conserver soit :

- dans des coffres-forts ou des armoires fortes adhésives
  - par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable par exemple longesse ou culasse conservées à part
  - tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (enc haînement sur des râteliers, passage d'un câble dans les pontets, verrou de pontet)
- Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.

### Transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule

Celles-ci doivent être « transportées de manière à ne pas être immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité »

Le recours à un « dispositif technique » trouve sa traduction dans l'obligation de placer l'arme sous étui. L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une « chaussette »

Quel qu'il soit, il doit être fermé, mais l'utilisation d'une clef ou d'un cadenas n'est pas exigée.

À défaut d'être placée sous étui, l'arme doit être démontée. Bien évidemment, et dans tous les cas, l'arme doit être déchargée.

Aucune obligation particulière ne concerne le transport des munitions.

### Cabane de chasse

En raison du caractère très provisoire du stockage des armes lors du déjeuner ou de la pause à la cabane de chasse, les règles relatives à la conservation à domicile des armes de chasse, ne s'appliquent pas.

Continue de s'appliquer cependant, le principe général qui consiste à ne pas permettre une utilisation immédiate de l'arme (arme sous étui fermé ou arme démontée, ou si le chasseur le souhaite, utilisation d'un verrou de pontet). Il n'y a aucune obligation d'armoire-fort.

La cabane de chasse de la pause déjeuner, ne doit pas être confondue avec la hutte de chasse ou la palombière, qui sont des lieux dans lesquels le chasseur se trouve en action de chasse avec une arme immédiatement accessible. Pour autant, les règles de sécurité ne doivent pas être perdues de vue.



Lors d'une démarche de cession entre particuliers, d'enregistrement ou de déclaration, le chasseur complète le formulaire administratif CERFA correspondant et le transmet à

Préfecture du LOT place Chapou 46009 CAHORS

Tel : 05.65.23.10.00

Vous trouverez l'intégralité de la nouvelle réglementation sur les armes et les formulaires CERFA sur les sites internet

Fédération Départementale des Chasseurs du LOT

[www.frc-midi-pyrenees.fr](http://www.frc-midi-pyrenees.fr)

Préfecture du LOT

[www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

de marches administratives/ammes

## L'ASSOCIATION CHŒUR D'ARTICHAUT

06.45.19.15.13 / [choeurdartichaut@live.fr](mailto:choeurdartichaut@live.fr)



Chœur d'artichaut continue à semer ses graines artistiques avec l'objectif de participer à l'animation du village et de proposer ses activités à tous dans une dynamique de partage.

### La Petite Troupe/Stage théâtre enfants

Avec son plus grand plaisir et comme à son habitude depuis 6 ans maintenant, La Petite Troupe a participé à donner une belle animation dans nos campagnes en Mai avec son nouveau spectacle 2014 « L'écran ou la vie ? » ; Lune, Mélina, Lucie, Envela, Elae, Noé et Damien ont joué à St Paul, Cahors, Lalbenque et Castelnau-Montratier.

Lors des vacances de Février nous avons accueillis des enfants à partir de 5 ans ½ désireux de découvrir le théâtre avec « les anciens » de la Petite Troupe. A la rentrée : vacances de Toussaint 2014, nous proposerons un cycle de 3 stages pour les jeunes comédiens qui veulent eux aussi s'embarquer dans une aventure théâtrale et créer leur Troupe.

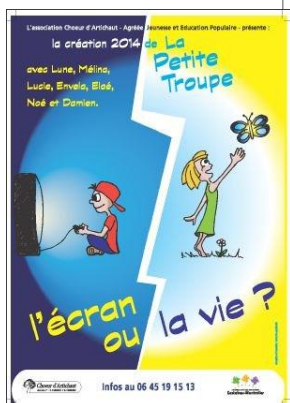
Pour les jeunes de La Petite Troupe (maintenant la plupart des collégiens : « les anciens »), nous poursuivrons l'épopée artistique avec ce groupe s'il le souhaite.

Par ailleurs, ces derniers ont rejoué leur spectacle créé en 2013 « Nomade » au collège Gambetta au mois d'avril pour les élèves de 6ème, dans le cadre d'un programme de la lutte contre la discrimination à l'école. Ils ont donné une magnifique représentation, avec courage et conviction à toute une assemblée d'élèves de 6ème : encore bravo à eux ; spectacle qui s'est achevé sur un échange entre les jeunes.

### Les ateliers

Un atelier conte le lundi soir a accueilli un groupe d'adultes pour se plonger dans le récit et le jeu de raconter des histoires. Ils ont même joué le jeu de conter à Castelnau-Montratier dans la cour de la Maison de retraite : félicitations également aux grands ! Les ateliers seront renouvelés : Bienvenue à toutes et à tous !

Pour les férus de l'atelier clown qui souhaiteraient reprendre, faites le savoir !



La Compagnie Choeurd'Artichaut proposait un cabaret théâtral « gourmand » vendredi 23 Mai. Cinq artistes ont investi les lieux du Foyer rural cinq jours pour le transformer afin d'accueillir les Saint-Paulois (es) pour une soirée chaleureuse. Plus de soixante dix personnes étaient ainsi rassemblées, pour un plaisir partagé. Merci à toutes et à tous.

**Le bureau ainsi que tous les membres actifs et les artistes associés vous souhaitent un bel été !**

*Nathalie Périé et Béatrice Courtiade*

## Comité des fêtes de Saint Paul

Le 14 septembre, c'était une grande première, celle des **premières Olympiades**. Merci à tous nos compétiteurs d'avoir participé.

Le 05 octobre dernier nous avons savouré et apprécié notre soirée italienne déguisée. Merci à tous nos Saint Paulois et Saint Pauloises d'avoir joué le jeu. Toujours aussi ravis de déguster les tartes salées, préparées par nos invités. Ce ne sont pas nos jurys qui diront le contraire.

Comme toujours, le buffet campagnard a été une excellente soirée.

Concernant la fête votive annuelle, elle aura lieu le **samedi 12 et le dimanche 13 juillet**, place de la mairie.



### SAMEDI 12 JUILLET

14h : Concours de pétanque en doublette amicale.  
20h : Apéro concert avec « DE CHEZ L'OGRE »  
22h : Bal Disco gratuit avec la discomobile  
« WEEK-END DANCE »

### DIMANCHE 13 JUILLET 2014

9H30 : Messe en musique suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30.  
12h : Apéritif du village offert.  
19h : Démonstration de « ZUMBA FITNESS »  
20h : Paëlla Géante  
22h : Grand Bal gratuit avec l'orchestre  
« DAVID ARNAUD »

Comme chaque année, les membres du comité passeront pour la tournée annuelle des « bouquets » afin de collecter de l'argent pour financer la fête, le dimanche 06 juillet 2014. Merci de l'accueil accordé à tous les bénévoles. Et bien sûr le dimanche après-midi de la fête, nous passerons dans le village avec la traditionnelle aubade musicale.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre renseignement : Hélène Périé au 06.74.28.32.90  
Margaux Faisant au 06.61.01.07.53

### Comité des fêtes de Saint-Étienne

**La fête de Saint-Étienne aura lieu le week-end du 2 et 3 août 2014.**

#### Samedi 2 août :

Concours de pétanque à partir de 14h autour de l'Église de Saint Étienne

#### Dimanche 3 août :

- Messe en l'Église de Saint-Étienne avec dépôt de gerbe au monument aux morts, avec la participation de l'orchestre Nanou Passion

- Apéritif à partir de 12h sur le site de la fête

- Repas aligot saucisses (traiteur Cédric Joaquin) salade de gésiers, fromage et tartes en dessert, café  
Merci de prévoir vos couverts.

- Bal musette dès 22h avec l'orchestre Nanou Passion

*Nous serons toutes et tous heureux de vous accueillir.*  
Le comité des fêtes de Saint Étienne

### LA TRADITION des ARBRES de MAI

Après les municipales, de nombreux « mais » fleurissent dans nos campagnes. La « **plantation du mai** » (ou de bannières), cérémonie rituelle dans les semaines qui suivent les élections, vient conclure le processus électoral par une fête citoyenne.

Le véritable Mai est un arbre de très haute taille que l'on a coupé et dépouillé de ses branches les plus basses pour n'en garder que la cime et qu'on décore soit de rubans de couleur, de couronnes, de fleurs ou encore de figurines, et d'une pancarte portant l'inscription « Honneur à notre élu(e) ».

Cette coutume toujours vivace dans une partie du Massif Central et dans le Sud-Ouest a des origines très anciennes. L'usage de planter des arbres comme signe de la joie populaire est immémorial. Et si c'est aujourd'hui un rite profane, ce fut d'abord un rite païen, puis religieux, avant de devenir pour les hommes de la Révolution un symbole de la liberté et des droits de l'homme.



*De porte en porte ... la voiture a remplacé la charrette*

Depuis toujours, le mois de mai est reconnu comme le mois des fêtes en l'honneur de la végétation, des fleurs, de l'eau, ... etc. De coutume religieuse dans l'Antiquité, où elle représentait un rite de fécondité associé à la renaissance de la nature, **la plantation d'un Mai** devint au Moyen Âge une fête pour les amoureux. Puis, les siècles passant, elle représenta l'occasion pour une communauté de rendre hommage à un seigneur, à un notable ou à une personne de marque.

D'autres occasions ont aussi été parfois propices à ces réjouissances : jeune fille à marier, premier dimanche de mai, conscrits de l'année, patrons, nouveaux mariés...

C'est en 1790 qu'un curé de la Vienne eut l'idée de planter un arbre pour **fêter l'installation des autorités municipales**. La légende révolutionnaire veut que cette plantation ait eu lieu au mois de mai, d'où le nom que l'on donnera par la suite aux "arbres de Mai" qui seront plantés un peu partout en France au cours des insurrections de 1790.

Ces arbres de Mai sont les précurseurs de « **l'arbre de la liberté** », véritable institution de la République française dont il est devenu un des symboles, avec la Marianne ou la Semeuse, et qui figure maintenant sur les pièces de un ou de deux euros.

De nos jours, un arbre, un mât, une bannière, des drapeaux ou une simple pancarte tricolore sont installés devant le pas de porte de chaque nouvel élu et sur la place du village, après un long périple à travers la commune, autrefois en charrette, aujourd'hui en tracteur ou en camionnette ; c'est l'occasion de libations offertes en retour à tous les électeurs par le nouveau conseil municipal.

S'agit-il là d'une tradition dépassée ? Non, mais avant tout d'une fête collective pour oublier les affrontements passés et rappeler combien sont importantes dans nos villages ruraux la convivialité et la familiarité des relations.

